



Les Ateliers Saussure de Bæspflug & Associés
Jeudi 15 décembre 2011
« Comment l'argent et les biens structurent-ils nos relations ? »

Apport de François Bal

Etienne Bæspflug m'a donné comme directive : « *Ne te perds pas dans des considérations macro-philosophiques, ou macro-économiques; garde comme cible les situations où nous sommes acteurs, décideurs.* »

Je respecterai cette indication, sauf pendant les dix premières minutes : j'ai besoin d'une introduction assez générale pour avoir une référence commune au départ.

Introduction

Mon introduction est un exposé succinct, très succinct de la doctrine de l'Eglise en matière de propriété privée ; pas vraiment un exposé, d'ailleurs, mais un examen très spécifique sur les écarts entre la vision de la propriété dans cette doctrine, et la vision de la propriété privée dans la société civile. Ces écarts sont considérables, et je veux les identifier.

Pour faire cet examen, je présente la doctrine de l'Eglise sous la forme de trois principes :

1^{er} principe : la propriété privée est un besoin de l'homme

2^{ème} principe : la propriété privée donne des droits relatifs sur les biens, car dans le fond, tout vient de Dieu

3^{ème} principe : priorité à la destination universelle des biens.

Donc premier principe : la propriété privée est un besoin de l'homme

On pourrait croire avec cet énoncé que la société civile dit la même chose. Eh bien non, même là, l'écart est considérable . L'Eglise sur ce sujet a une position militante pour que tout homme ait cet espace protégé de biens qui lui appartiennent, en vue de pouvoir élever sa famille sans angoisse, et avoir la liberté de travailler ou entreprendre. La société n'a absolument pas cette vision; ce n'est pas une priorité pour elle. La société civile justifie et défend – et défend très fort – la propriété de ceux qui en ont. C'est radicalement différent. Exemple : l'incapacité de la société civile à mettre en application la loi DALO – droit au logement opposable – montre cet écart.

Avec le deuxième principe, l'écart est au moins aussi grand. En fait la société civile justifie la propriété en raison de la légalité de son acquisition. Si tu as acquis ce bien légalement, tu peux en faire ce que tu veux : l'enterrer dans ton jardin, le dépenser , le faire fructifier, le donner , le garder pour tes enfants , le flamber ... quelles que soient les quantités, les nécessités ... Pour la doctrine de l'Eglise, comme tout vient de Dieu , ce n'est pas l'origine du bien qui le justifie, mais l'usage, au point de traduire le deuxième principe de la façon suivante . La

propriété privée n'est justifiée qu'en raison de la nécessité d'usage ou de soin : tout le reste est du vol. C'est du Saint Thomas d'Aquin, la référence en la matière.

Je résume l'écart : pour la société civile, la justification vient de la légalité d'obtention du bien, et ouvre un droit d'usage quasiment absolu. Pour l'Eglise, la justification vient de la nécessité d'usage, et le droit sur le bien est relatif.

Passons au troisième principe : priorité à la destination universelle des biens. Attention, quand les gens d'Eglise disent priorité, ce n'est pas une priorité parmi d'autre comme les priorités Sarkozy. Les gens d'Eglise ont fait du latin, et priorité veut dire une et unique décision qui passe avant les autres, en premier .

Ca vaut la peine, je vous le confie comme un exercice à faire à la maison, de prendre les décisions de la société civile en matière de biens matériels, et de voir si cette priorité est respectée. Vous verrez, assez peu . Que ce soit dans le domaine familial ou dans le domaine entreprise. L'écart est là plus que tout considérable.

Il est bien évident que chacun de nous vit tiraillé entre ces deux visions, présentées ici de façon un peu radicales. Et on n'est pas si à l'aise que ça, de voir aussi crûment l'écart entre ces deux visions. Je le dis pour qu'on se rende compte qu'on a une marge de choix et d'action considérable, et que nous n'utilisons pas assez cette liberté.

Quels outils avons nous pour discerner, prendre de bonnes décisions, etc.

Quelles conséquences ont les décisions que nous prenons, dans le domaine de l'argent ?

Etienne Bœspflug propose de regarder surtout : quelles relations entre les personnes cela impacte ?

Eh bien nous allons prendre le chemin proposé par E. Bœspflug : quelles relations entre les personnes résultent de nos décisions sur l'argent ?

Je vais prendre plutôt des exemples dans le domaine familial, étant entendu que Max a plutôt parlé du domaine entreprise.

Premier exemple : la succession familiale. Mon père de famille de référence s'appelle Jules Tartempion, Il a trois enfants et un patrimoine de 1 million d'euros.

Premier chemin possible. Il est évident : il va partager ce million entre ses trois enfants et la succession se fera sans problème. Chacun recevra 330 k€, moins quelques k€ prélevés par l'Etat . Il n'a même pas besoin d'en parler avec sa femme et ses enfants : c'est tellement naturel et évident que ça doit se passer comme ça.

Deuxième chemin possible. Pour des raisons qui lui sont propres, Jules Tartempion décide, entre 60 et 70 ans, de donner beaucoup d'argent à des organismes qu'il juge plus nécessaires que ses enfants, si bien qu'à 70 ans, il ne lui reste qu'un patrimoine de 500 k€ . Il réunit sa femme et ses enfants et leur explique qu'il avait bien 1 million il y a dix ans , mais qu'avec tout ce qu'il a donné ,il restera à sa succession 500 k€ à partager en trois , soit 166 k€, moins les quelques k€ prélevés par l'Etat .

Rentrons enfin dans le vif du sujet : quelles relations résultent de ces choix entre Jules Tartempion et ses enfants ?

Les trois jeunes Tartempion qui reçoivent 330 k€ ont les sentiments suivants :

- Merci papa, tu as été un bon père pour nous
- En plus des 330 k€, tu nous as transmis un attachement au patrimoine, et montré que cela était intouchable

- En plus des 330 k€, tu nous as montré ce qu'était une vie réussie
A ces sentiments, il faut ajouter que les choses de la succession se passent silencieusement et bien.

Venons-en aux trois jeunes Tartempion qui reçoivent 166 k€.

Cela ne peut pas se passer sans une séance d'explication familiale, où le père doit expliquer ses motifs et décisions. Ce point est important, car cela décide de relations nouvelles entre le père et ses enfants.

- le père doit dire : je vous transmets 166 k€ en argent, ce que je crois juste
- je vous transmets aussi une certaine vision de la vie, et de l'attachement aux biens
- je vous transmets aussi des actions non cotées en bourse, à valoir sur la colère des pauvres. Je m'explique : j'ai acheté par mes dons, un peu de la colère des pauvres pour qu'elle ne retombe par sur vous.

Il faut ajouter que cela peut se passer très bien, comme très mal; il n'est pas évident que les enfants acceptent paisiblement les choix de leur père. Il peut en résulter une confrontation dure.

Prenons du recul et comparons les relations enfants-parents qui résultent des deux cas.

Dans le premier cas, c'est l'affectif qui domine et fait la décision

Dans le deuxième cas, l'affectif n'a pas la première place et ce sont les choix personnels du père qui décident. Premier écart .

Deuxième écart.

Dans le premier cas, il n'y a pas besoin d'explication : on se conforme à l'environnement courant. L'évidence tient lieu d'explication. En gros, la relation est nulle.

Dans le deuxième cas, c'est l'inverse, toute la relation est dans l'explication. Le père a accepté a priori que la vérité de son explication, de ses choix, l'emportait sur la caractère paisible de la relation. Même s'il en résulte des conflits, la relation est vraie et consistante.

Deuxième exemple

Je vais prendre un deuxième exemple familial avant de tirer des conclusions.

Notre Jules Tartempion a un passage professionnel fastueux, et des revenus qui deviennent beaucoup plus que convenables.

Premier chemin : Monsieur et Madame Tartempion décident d'acheter un nouvel appartement, nettement plus grand et placé dans une belle avenue près du Champ de Mars. Ils le peuvent financièrement. Compte tenu de sa nouvelle situation, c'est un peu dans l'ordre des choses, si on peut dire.

Deuxième chemin : Monsieur et Madame Tartempion décident de ne pas changer leur niveau de vie, qui est déjà tout à fait convenable, et de donner le surplus important à des projets qui leur tiennent à cœur .

Refaisons un petit tour des relations parents enfants qui en découlent.

Dans le premier cas, les choses sont tacites : elles n'en sont pas moins ancrées dans les esprits. L'idée pour tous est : c'est normal, papa gagne suffisamment pour qu'on ait ce niveau de vie. C'est normal de caler son niveau de vie sur le niveau de ses revenus. Et en filigrane, moi aussi, je ferai ça plus tard, c'est un modèle pour moi.

Dans le deuxième cas, les choses peuvent être tacites ou expliquées. Entre nous, si les enfants ont 15 ans et plus, les choses ne peuvent pas rester tacites ! Pourquoi on n'achète pas une nouvelle voiture (sous entendu à 70 000 euros !), pourquoi on ne cherche pas un appartement plus grand, etc. Les parents doivent s'expliquer. La relation qui en résulte est donc une transmission des motifs profonds des parents. Car une chose est de décider seul dans son coin, autre chose est d'affronter la réaction de ses enfants. Là, le père et la mère doivent faire passer, s'ils le désirent vraiment, leurs choix avant la tranquillité sentimentale. Par contre, au final, ils ont transmis quelque chose d'eux même à leurs enfants.

Tout cela est imaginaire mais permet de discuter.

Ma conclusion

En fait mon expérience de vie, un peu enrubannée.

Première conclusion : je la résume en une phrase :

Ou bien mes choix, en ce qui concerne l'argent, les biens matériels, je les explique en vérité, et les relations avec les autres sont vraies, ou bien je fais les choses tacitement, et les relations sont abaissées systématiquement au niveau de l'environnement social. Il n'y a plus aucune transmission de ma personnalité. On pourrait confier la gestion de mes biens à la rédaction du Figaro Magazine, que ça reviendrait au même.

Deuxième conclusion :

La sensibilité naturelle des gens est extrême en ce qui concerne l'utilisation de l'argent. Il suffit de voir la place de l'argent dans les divorces pour s'en rendre compte. Or on peut selon les choix sur l'usage de l'argent créer des relations vraies ou fausses, paisibles ou conflictuelles, fortes ou faibles. Il convient donc de retourner les choses, et les prendre à l'envers. Je veux dire, se poser la question préalable avant une décision importante : quelles relations je souhaite à la suite de cette décision ? En particulier, est-ce que l'affectif doit primer ? Il y a là un point de basculement essentiel, surtout lorsqu'il s'agit de biens familiaux.

Mais pas seulement.

Il y a aussi une part terrible d'affectif dans le professionnel !

On nous fait croire que les décisions de répartition d'argent sont dictées essentiellement par des chiffres en bas d'une colonne. Je vous invite plutôt à ne pas négliger les aspects affectifs. Je prends un exemple entreprise.

Notre Jules Tartempion est DGA d'une assez grande entreprise et est chargé par le DG de préparer avec le DRH et le directeur financier la proposition d'augmentation des salaires pour l'année. L'entreprise est assez florissante, et on va pouvoir proposer nettement plus que l'inflation en moyenne, probablement 3% ; avec évidemment tout un tableau de conditions particulières, comme la part variable à partir d'un certain indice, etc. et puis une réserve substantielle pour les quelques cadres dirigeants dont la rémunération est décidée par le conseil d'administration.

De par ses convictions personnelles, Jules Tartempion estime injuste que les cadres dirigeants concernés se retrouvent finalement avec des augmentations de plus de 10% , et aurait bien voulu proposer une autre répartition. Finalement, il tait ses réticences et laisse filer les choses. Pourquoi ? Parce qu'il a peur de devoir expliquer en clair ses motivations ; il a peur des relations qui en résulteraient avec son DG, et les autres cadres dirigeants en général. J'appelle cette peur une place excessive de l'affectif.

Je résume les exercices à faire à la maison :

Exercice 1 : prendre le troisième principe de la doctrine de l'Eglise (Priorité à la destination universelle des biens) et chercher dans les cas qui nous concernent s'il est un peu, beaucoup, ou pas du tout pris en compte. C'est simplement instructif de le constater.

Exercice 2 : rechercher, évaluer, dans les décisions que nous prenons sur l'argent et les biens matériels en général, quelle est la part d'affectif qui entre en cause; puis en fonction de ce niveau d'affectif, évaluer quelles seraient les relations si on en tenait moins compte.

Fin de la première partie de mon exposé

Maintenant que nous avons un peu vu l'impact fort sur les relations de nos décisions sur l'argent, et en particulier la place importante de l'affectif, regardons ce qui peut nous aider à prendre de bonnes décisions.

Il faut trouver une force capable de surmonter les angoisses affectives.

Je n'en vois qu'une : la conscience morale.

Mais la conscience morale est une machine complexe, qu'il n'est pas facile de maîtriser si tant est qu'on connaisse bien son fonctionnement. Elle est en effet constituée d'organes aussi divers que le milieu social, l'éducation reçue, la culture environnante, la religion, le caractère personnel, et puis cette graine un peu indescriptible de soif de bien qu'il y a au dedans de chacun. Comment l'affermir, pour lui donner une prépondérance sur l'affectif, en ce qui concerne les décisions sur l'argent ?

Premier moyen pour l'affermir : l'appuyer sur une doctrine, sur une référence doctrinale. Pour moi, François Bal, cette doctrine d'appui est la doctrine sociale de l'Eglise. C'est une traduction par des gens d'Eglise de l'inspiration évangélique. Soit. C'est un appui très solide pour moi, qui me permet de prendre des distances par rapport aux tentations de soumission affective. Mais cela a une limite. Car cette doctrine s'appuie sur un choix extrême d'abandon des convoitises du monde, de détachement des biens matériels que je ne peux étendre en loi publique au risque de tomber dans la tyrannie spirituelle. Je suis donc en permanence placé en signe de contradiction. Ce n'est pas confortable.

Aucune situation n'est confortable. Car je vois mal, dans le domaine social, politique, managérial, etc. de référence doctrinale solide et consistante pour les décisions concernant l'argent. Nous sommes en pénurie de doctrine. Et c'est très malheureux, parce que cela renvoie chacun à ses propres ressources morales pour résister aux tentations affectives : plaire aux actionnaires, plaire au patron, plaire au client ... indépendamment de critères supérieurs de justice et de vérité.

Donc premier conseil difficile, s'appuyer sur une référence doctrinale.

Je disais que ma référence personnelle était la doctrine sociale de l'Eglise ; parenthèse : même celle-là, parfaitement solide et cohérente dans le fond, est difficile à utiliser tant elle est mal déclinée avec les mots et conditions d'aujourd'hui. Ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Je plains ceux qui n'ont pas d'autre référence que leur jugement personnel.

Deuxième moyen pour l'affermir, concernant l'usage de l'argent : se dégager autant que possible du règne léonin du droit écrit. Il y a là une dérive assez contemporaine qui met les gens en soumission excessive à l'autorité du droit écrit. Je pense qu'il s'agit d'une influence anglo-saxonne, mais elle est profonde et ancienne; j'ai retrouvé un texte de Simone Weil, datant de 1941, alertant sur cette suprématie excessive du droit écrit.

Pour l'usage de l'argent, cette autorité souveraine du droit écrit est catastrophique. D'abord elle déresponsabilise : j'ai le droit, donc je peux ! Ainsi, le prescripteur peut s'adjuger telle augmentation, tel revenu, parce qu'il en a le droit !

Une anecdote pour montrer l'abus de cette idée de droit. Il s'agit d'un tract socialiste des années 90 promettant, dans une campagne électorale, de créer de nouveaux droits sociaux ! Je comprends qu'on puisse faire valoir des droits, reconnaître des droits, mais en créer, il y a une absurdité de langage qui dénote cette soumission abusive au droit écrit.

Revenons à notre sujet : l'usage de l'argent, et ses conséquences sur les relations.

Là, la référence du droit écrit ouvre à tous les abus. Par exemple, sur le droit de propriété, je peux posséder en nom propre 10 millions, 100 millions, 1 milliard d'euros sans problème. Absurde et odieux au regard de la justice et de la vérité.

Encore, si je me limite aux prescriptions du droit, je peux affecter la somme que je veux à telle ou telle dépense, jusqu'à l'absurde.

Donc prendre ses distances vis à vis du droit écrit, qui est incapable de normer les comportements, est une mesure salutaire.

Le droit écrit n'a pas l'autorité souveraine, c'est la justice et la vérité qui ont cette autorité souveraine, pour nous les hommes libres.

Conclusion

Tout cela sont de bonnes paroles entre nous.

En réalité, l'acte décisif consiste à expliquer mes vrais motifs quand je prend une décision d'usage d'argent. Je dis bien mes vrais motifs, et non pas les explications, les justifications pour que l'affaire passe sans trop de heurts. Que ce soit en milieu familial ou en milieu professionnel, c'est dans la mesure où je mettrai sur la table mes vrais motifs que je construirai des relations vraies, à partir de l'usage de l'argent.

Et on peut créer de la vraie communion entre les personnes à partir d'un juste usage de l'argent.